

RCEA

ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE EN SAÔNE ET LOIRE

ACCELERATION DES AMENAGEMENTS



Gilbert PAYET



Eric DELZANT

Phase 1 : rendez-vous confirmé !

Nous vous l'annonçons dans le n°2 de la lettre d'information en janvier, le programme d'accélération de l'aménagement à 2x2 voies passe effectivement à la vitesse supérieure en 2015.

Les étapes préparatoires au début des travaux (diagnostics archéologiques, libération des emprises, mesures compensatoires, passation des marchés de travaux, etc.) sont désormais terminées. Les différents engins sont à présent entrés en action sur les 3 opérations majeures de la phase 1 du programme : Paray-le-Monial - RD 25 et Blanzay - Montchanin sur la RN70 et le carrefour RN70/RN 80 à Écuisses.

Quelques chiffres concernant ces 3 opérations : moins de 2 ans pour réaliser les études et étapes préparatoires, un linéaire cumulé de 13,2 km mis en chantier, 4 groupements d'entreprises retenus (détail page 2) pour 75 M€ investis et 2 à 3 ans de travaux avant mise en service.

Dans le contexte économique actuel, ces 3 opérations représentent une véritable bouffée d'oxygène pour le secteur des travaux publics, ainsi qu'en témoigne un représentant d'une des entreprises de TP engagée dans ces premiers travaux.

Les mises en chantier de 2015 à peine lancées, les différents acteurs du programme (État, co-financeurs, collectivités concernées) poursuivent le dialogue sur les opérations qui pourraient débuter en 2016 comme les sections de Paray - Charolles et Palinges - Gênelard.

Le bouclage des opérations de la première phase est aujourd'hui consolidé avec la réalisation de la section Mâcon-Prissé confirmée et répartie entre un adossement à la concession APRR et un financement sur crédits budgétaires pour le complément Prissé - Charnay-lès-Mâcon.

En outre, les collectivités concernées prennent une part entière dans les réflexions engagées sur Clermain-Brandon et Blanzay-Montceau, avec la perspective de lancer des aménagements au tout début de la deuxième phase du programme.

En cette fin d'année 2015, le commencement des travaux à grande échelle sur la RCEA annonce une période soutenue de travaux pour les dix prochaines années et concrétise la promesse attendue d'amélioration indispensable de la sécurité routière sur cet axe.

Gilbert PAYET
Préfet de Saône-et-Loire

Eric DELZANT
Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

■ Mise en service du Col des Vaux : première réalisation concrète du programme RCEA



©DIRCE

Après 10 mois de travaux, l'extension du créneau de dépassement du Col des Vaux a été mise en service le 23 juin 2015 avec la présence des co-financeurs du projet.

La section initiale, d'une longueur de 2,3 km, voit son efficacité augmentée par ce prolongement de 700 mètres qui vient sécuriser les dépassements fréquents à l'approche du col.

Ce premier aménagement réussi met le programme de travaux RCEA sur la bonne voie.

Phase 1 : automne 2015

■ Première phase, les engins de travaux investissent les lieux

En octobre 2015, les travaux de trois opérations sont lancés conformément au planning. Ainsi, du sud au nord débutent les mises à 2x2 voies des sections suivantes :

- Paray - RD25 ;
- Blanzay - Montchanin ;
- Carrefour RN70/RN80.

Les projets ont fait l'objet d'une concertation avec les services du Conseil Départemental et des présentations ont été faites aux communes directement concernées.

Les autorisations environnementales ont été obtenues, permettant ainsi le début des travaux.

Ces trois opérations, décomposées en quatre chantiers distincts dont deux pour la seule opération Paray - RD25, représentent un investissement de 75 M€, dont le détail est décrit plus loin dans cette lettre.

**3 opérations routières
et 4 groupements
d'entreprises aux
manettes pour 13,2 km
de chantier cumulés**



■ Des restrictions de circulation nécessaires mais optimisées

La succession de 4 chantiers sur 50 km ne doit en aucun cas nuire aux conditions de circulation d'un axe fréquenté comme la RCEA. Des mesures destinées à accompagner l'utilisateur et sécuriser son trajet ont été mises en place :

- les fermetures de la RCEA au trafic feront l'objet d'une concertation avec l'exploitant et les entreprises dans le but de réduire la gêne occasionnée ;

- les coupures de trafic nocturnes seront privilégiées, accompagnées de déviations adaptées aux différentes échelles de circulation ;
- la circulation sera maintenue autant que possible sur la plate-forme disponible et les voies annexes à la RCEA ;

- les usagers seront régulièrement informés des conditions de circulation et de l'avancement des travaux (panneaux, médias) ;
- la pose de glissières béton provisoires isolera le chantier des voies de circulation.

**Une question sur le chantier ? Nous contacter :
03 45 83 21 04**

■ Autour de Charolles et de Gênelard, le projet se précise



Le calendrier pour ces deux opérations :

- diagnostic archéologique hors zones écologiques sensibles : automne 2015 ;
- consultation des entreprises de travaux : février / mars 2016 ;
- obtention des arrêtés loi sur l'eau et espèces protégées : été 2016 ;
- début des travaux : automne 2016 ;
- durée des travaux : 2 ans pour Gênelard, 3 ans pour Paray - Charolles.

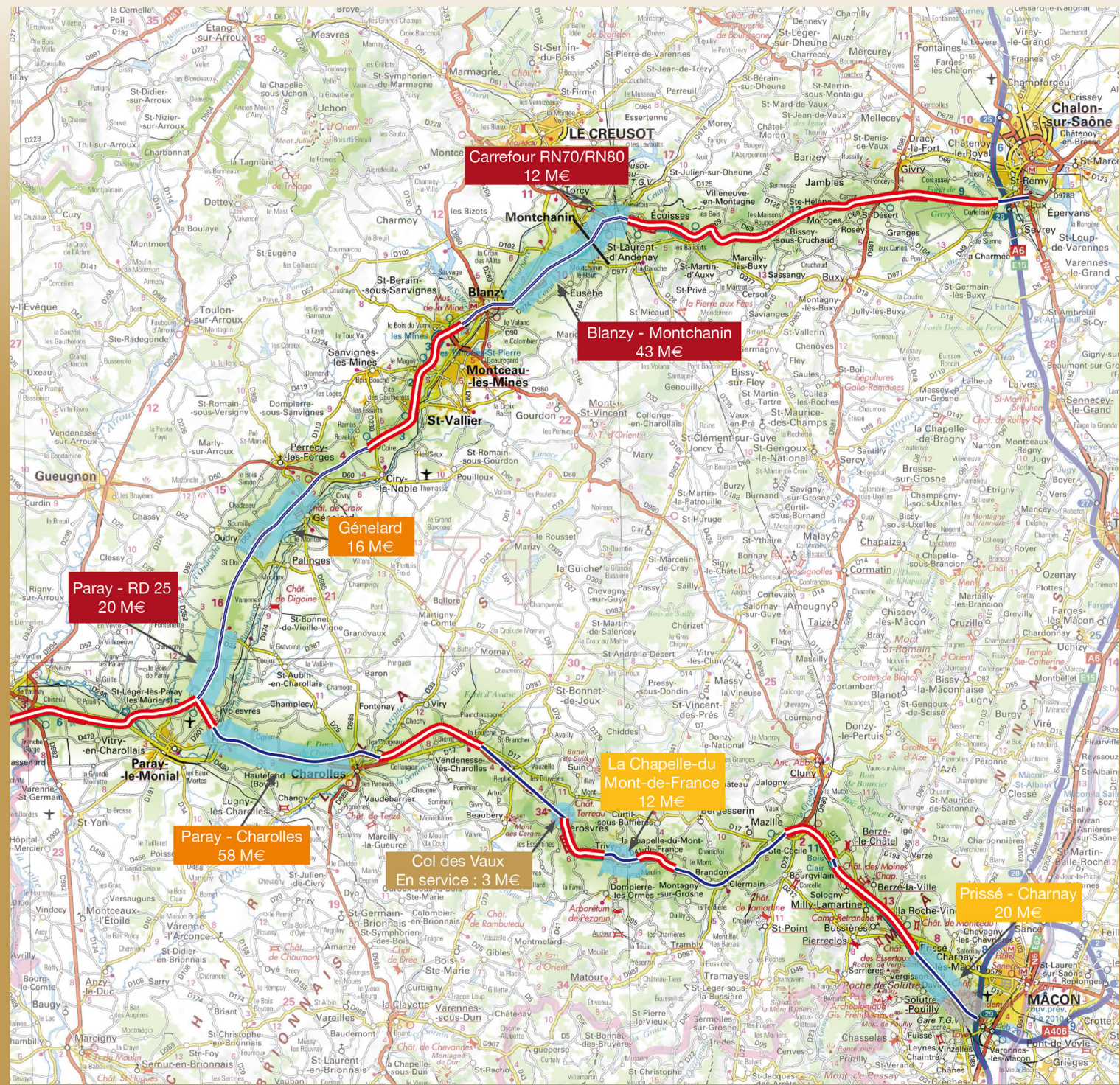
• Paray - Charolles

L'originalité de cette opération tient dans l'aménagement d'un nouveau tracé pour la RCEA sur les 9 km séparant l'échangeur de Paray-Est du viaduc de Charolles.

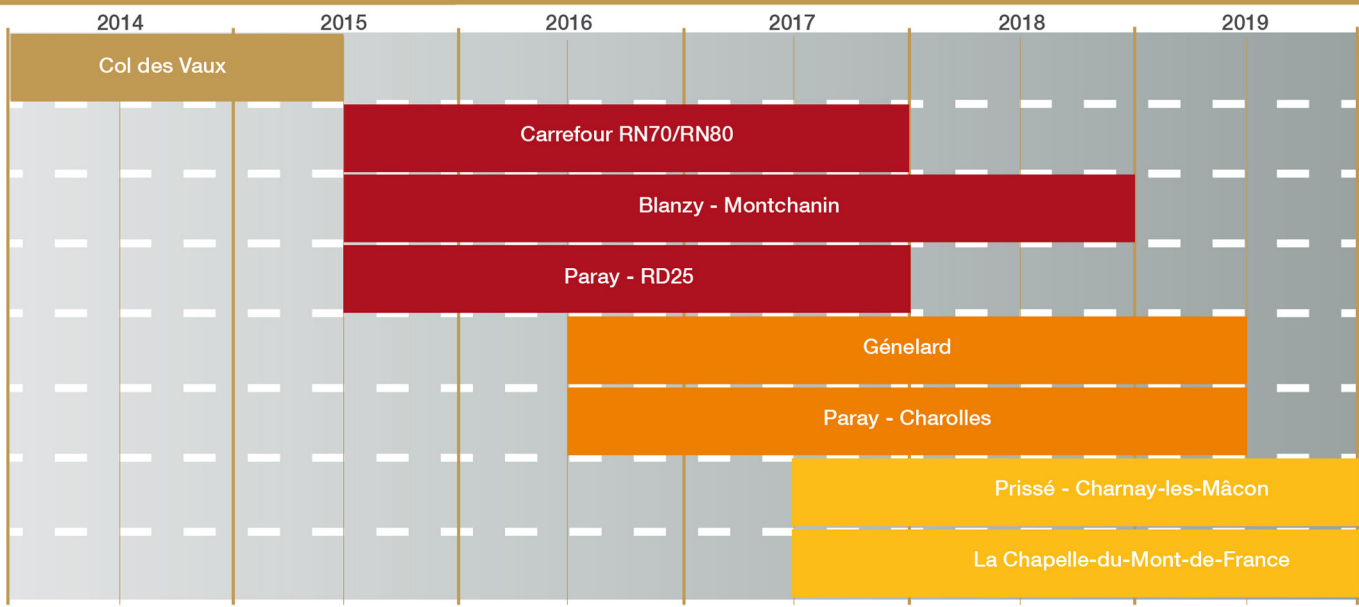
Les échangeurs de Paray et de Charolles-ouest seront réaménagés pour assurer leur compatibilité avec la future voie express.

• Gênelard

Sur le principe des chantiers en cours, la chaussée existante sera mise à 2x2 voies sur place. Cette opération sera effectuée entre les échangeurs de Palinges et de Gênelard, distants de 6 km. Un nouvel ouvrage pour l'échangeur de Palinges est à construire, l'actuel ne permettant pas le passage d'une 2x2 voies.



Opérations du programme RCEA / Phase 1

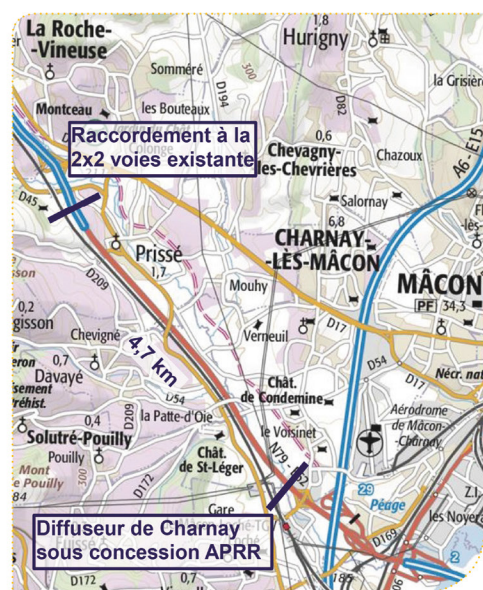


■ Des économies réalisées...

Dans un contexte budgétaire difficile, l'État gère au mieux les deniers publics. Au vu des résultats d'appels d'offres, 13 M€ d'économies ont pu être dégagés. Ils seront alors ré-injectés au bénéfice du programme RCEA.

Opération / Marché de travaux	Enveloppe initiale	Attributaires	Enveloppe recalée
Paray - RD25 Section courante	28 M€	EUROVIA/EST OUVRAGES / THIVENT /DFC BATTAGE 15,2 M€	20 M€
Paray - RD25 Pont des Champs Pasquauds		SNCTP/COLAS 1 M€	
Blanzay - Montchanin Tranche ferme Tranche conditionnelle	48 M€	GUINTOLI/GUINOT / EHTP / NGE /SIORAT / AGILIS 13,6 M€ 23,7 M€	43 M€
Carrefour RN70/80	12 M€	ROGER MARTIN/ROUGEOT / BERTHOLD / PASS 8,4 M€ <i>Marché à venir pour réparation du viaduc franchissant le canal</i>	12 M€
	88 M€		75 M€

■ ...et aussitôt redéployées pour boucler le budget de la 1^{ère} phase



Initialement, l'aménagement entre Prissé et Mâcon avait été envisagé en liant son financement à une adaptation de la concession autoroutière d'APRR A6/A406.

Celui-ci n'ayant été retenu que partiellement dans le plan de relance autoroutier, M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a donné son accord pour allouer au financement de la section Prissé - Charnay :

- les économies réalisées lors des appels d'offres 2015, soit 13 millions d'euros ;
- un complément de 5 millions d'euros de la part État dans le programme d'accélération 1^{ère} phase.

Sous réserve d'un complément à la convention financière passée avec les collectivités concernées, les études du tronçon Mâcon - Prissé pourront être lancées dès 2016, et les travaux engagés en 2017 pour un montant estimé de 20 M€. L'objectif est d'aboutir à une mise en service simultanée avec celle du barreau autoroutier A406/RN79 inclus dans le plan de relance autoroutier.

Phase 2

■ Viser une parfaite intégration de la RCEA en zones urbanisées

À partir de 2020, ce sera au tour des communes de Montceau-les-Mines, Blanzay ou Clermain et Brandon d'accueillir les travaux de la RCEA.

Pour ces opérations l'enjeu est double :

- intégrer la RCEA au cœur de territoires aux enjeux spécifiques, par exemple : milieu naturel sensible et proximité du bâti à Clermain ou traversée de zone urbaine à Montceau ;

- répondre aux besoins de communes structurées autour de cet axe central.

Les acteurs locaux (élus, riverains, acteurs économiques) sont largement mobilisés en participant aux groupes de travail et réunions publiques mis en place. Plusieurs propositions ont été faites lors de ces réunions pour un aménagement répondant aux attentes de chacun.



©CEREMA

Nicolas BOYER directeur de l'agence Eurovia de Chalon-sur-Saône



Comment percevez-vous aujourd'hui le programme d'accélération de la RCEA en Saône-et-Loire pour l'économie locale et plus spécifiquement pour l'activité des travaux publics ?

Ce programme est une chance pour le département et pour les entreprises de travaux publics. En effet, la profession vit aujourd'hui des moments très difficiles avec un manque d'activité. Les collectivités qui sont nos principaux clients, de par leurs difficultés budgétaires investissent beaucoup moins dans les infrastructures. Cette accélération des travaux sur la RCEA va permettre d'une part d'améliorer la sécurité sur une route que nous empruntons tous les jours, et d'autre part de soutenir l'activité économique locale des carrières, des centrales d'enrobage, des transporteurs, des locataires, des restaurants, des hôtels... Un chantier comme Paray - RD25, permettra d'employer directement ou indirectement environ 50 personnes par jour pendant 2 ans.

Attributaire de l'aménagement de la section Paray - RD25 sur près de 5 km, que représente pour l'agence Eurovia de Chalon/Saône la réalisation de ce chantier routier sur les 2 prochaines années ?

En effet, ces travaux seront réalisés par l'agence Eurovia de Saône-et-Loire, avec des salariés vivant sur le département, du matériel appartenant à l'agence. Ce chantier permettra également d'embaucher des apprentis pour les former à nos métiers (CAP, BTS et ingénieur).

Quel regard portez-vous sur l'approche environnementale et sociale attachée à cette opération de travaux ?

« notre engagement a été reconnu lors des trophées RSE 2014 »

Notre agence s'est lancée dans la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) depuis 2009. Nous souhaitons prendre en compte l'aspect environnemental dans notre activité TP. D'ailleurs, notre engagement a été reconnu lors des trophées RSE 2014 organisés par le Conseil Régional. Nous avons déjà travaillé sur cette approche lors d'un précédent chantier à Cortelin-Droux avec la DREAL Bourgogne, ce qui a permis d'améliorer certaines de nos procédures et de continuer à sensibiliser notre personnel chantier ainsi que l'ensemble de nos partenaires.

« Un chantier comme Paray - RD25, permettra d'employer directement ou indirectement environ 50 personnes par jour pendant 2 ans. »



Environnement

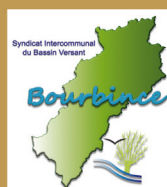
■ La prise en compte des zones humides dans le programme RCEA

La préservation des zones humides est l'un des enjeux principaux des politiques locales sur l'eau.

Ces terrains gorgés d'eau, de façon permanente ou temporaire, assurent des fonctions essentielles :

- régulation des eaux, grâce à leur rôle tampon ;
- abris d'espèces végétales et animales dépendantes de cet habitat humide ;
- contribution à la mise en valeur du paysage et du patrimoine.

Ces zones humides et les espèces qu'elles abritent sont aujourd'hui menacées par l'artificialisation des sols. Dans le cadre du projet RCEA, la DREAL maître d'ouvrage s'engage à réduire et compenser les impacts de l'aménagement sur les zones humides.



■ Syndicat de la Bourbince et maîtrise d'ouvrage : une synergie exemplaire dans la recherche de solutions

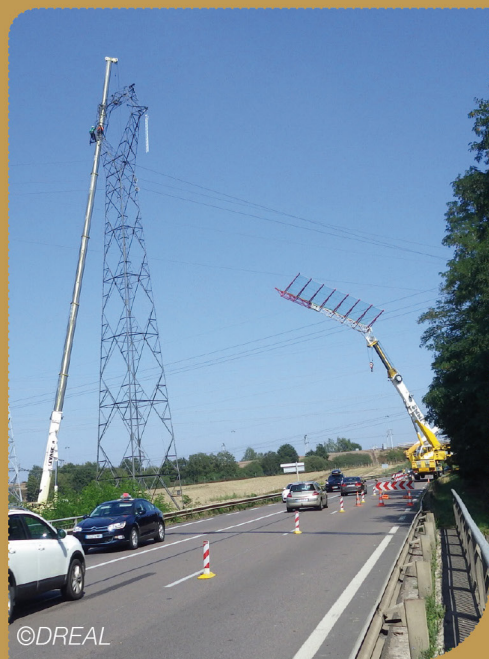
La DREAL Bourgogne s'est associée au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB), organisme spécialisé dans la gestion des zones humides.

Partenaire important dans la mise en œuvre des compensations de zones humides puis la préservation et la valorisation des zones existantes, le SIBVB apporte son expertise à la DREAL pour :

- identifier et acquérir des zones humides à restaurer hors emprise routière et au sein du bassin versant de la Bourbince, dans la perspective d'une gestion par le SIBVB ;
- passer des conventions avec les exploitants agricoles, dont certaines parcelles constituent un potentiel de zone humide ;
- assurer l'avenir des délaissés, en particulier ceux situés en zones humides et sensibiliser le public à la fragilité des milieux humides et la nécessité de les protéger.

Technique

■ Le déplacement des réseaux



Avant le début des travaux, des adaptations sur les différents réseaux en place sont nécessaires.

Ainsi, les concessionnaires sont sollicités pour vérifier l'emplacement de leurs réseaux, mesurer l'impact du chantier sur ces derniers et les déplacer si besoin. Sont concernés des réseaux d'énergie (gaz, électricité), de communication ou encore des réseaux humides.

De Blanzay à Écuisses, pas moins de 7 concessionnaires sont concernés : RTE, ERDF, GRDF, Véolia, Orange, INEO et GRT Gaz.

A titre d'exemple, le déplacement de deux pylônes électriques par RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, constitue une opération délicate. Les études techniques et procédures administratives ont démarré dès fin 2014, pour un déplacement des ouvrages en août 2015.

Autre exemple, GRT Gaz est intervenu sur le carrefour Jeanne-Rose pour protéger une canalisation de transport de gaz.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Bourgogne

19b-21 Bd Voltaire - BP 27 805 - 21 078 Dijon Cedex - 03 45 83 22 22

dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

contact RCEA : rcea.saone-et-loire@developpement-durable.gouv.fr

Directeurs de la publication : Préfet Gilbert PAYET et Préfet Eric DELZANT

Rédaction, conception : DREAL- Communication - ST

Graphisme, mise en page : www.dotidote.com 06 14 99 21 53

Carte : SCAN Régional© ©IGN Saint-Mandé 2013